



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 62967

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'indemnisation des pupilles de la Nation. À la suite de l'étude du préfet Audoin et du rapport de la commission nationale de concertation mise en place le 17 mars 2009, un décret, censé être plus juste que ceux de 2000 et 2004, va bientôt être rédigé. Il est indispensable que ce décret précise un certain nombre de dispositions auxquelles les associations représentatives des pupilles de la Nation sont légitimement attachées: que soient mentionnés en qualité de bénéficiaires les pupilles de la Nation et non les orphelins de guerre ; que le futur texte soit ouvert à tous les conflits et non pas seulement à la Seconde Guerre mondiale ; enfin il est évident que la souffrance et les manques endurés par les pupilles sont identiques, que leur père ait été victime d'un acte de barbarie (décrets de 2000 et 2004), d'un bombardement sur le territoire français ou d'une mission militaire. Il est important que le principe d'égalité, fondement de notre république, soit respecté, et il est nécessaire de régler enfin, et de manière définitive, cette question importante de l'indemnisation des pupilles de la Nation. Il souhaite donc connaître l'intention du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés prochainement au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62967

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10532

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 105